

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ÎLES MARQUISES

enregistré le : 12 JUIN 2019  
sous le n°: 552

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ÎLES MARQUISES

DELIBERATION N°19-2019 du 28 juin 2019



**Définissant le montant de subvention aux comités du tourisme des Marquises pour l'exercice 2019**

L'an deux-mille-dix-neuf, le 28 juin, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 07 juin 2019 conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à UA HUKA, sous la présidence de Monsieur Félix BARSINAS, Président de la communauté de communes des îles Marquises

DATE DE CONVOCATION:	07 juin 2019
DATE D'AFFICHAGE:	
DATE DE LA SÉANCE:	28 juin 2019
HEURE DE LA SÉANCE:	19:00

En exercice:	15
Présents:	11
Procurations:	3
Votants:	14
Pour:	14
Contre:	
Abstention:	

SECRETAIRE DE SEANCE:	
Tania BONNO	

Délégués communaux	Présents	Absents	Procuration
Henri TUIEINUI	X		
Athanase PAHUTOTI		X	
Etienne TEHAAMOANA	X		
Ani PETERANO	X		
Tania BONNO	X		
Benoît KAUTAI	X		
Joseline PIRIOTUA	X		
Casimir UTIA			Joseline PIRIOTUA
Félix BARSINAS	X		
Mirella TIMAU	X		
Nestor OHU	X		
Florentine SCALLAMERA	X		
Joseph KAIHA			Félix BARSINAS
Marcel BRUNEAU			Georges TEIKIEHUPOKO
Georges TEIKIEHUPOKO	X		

**Le Président expose:**

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- VU** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT);
- VU** l'arrêté n°867 CM du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- VU** le budget de la Communauté de Communes des Iles Marquises 2019
- VU** la délibération n°18-2019 : Adoptant le règlement d'attribution de subventions aux associations et aux communes.

**Considérant que** certains comités de tourisme des Marquises ont sollicité à la CODIM un appui financier de fonctionnement pour l'organisation des événements liés au tourisme,

**Considérant que** pour répondre au développement économique et à la promotion touristique de l'archipel,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de financer chacun des comités du tourisme de l'archipel des Marquises à hauteur de 300 000 F CFP pour le fonctionnement général, ceci pour un montant total de 1 800 000 F cfp sur une période d'un an.

**OUI** l'exposé du Président:

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**ADOpte**

**Article 1.:** Il est accordé une subvention d'un montant total de UN MILLION HUIT CENT MILLE FRANCS (1 800 000 XPF) aux 6 comités du tourisme de l'archipel des Marquises pour une période d'un an, soit TROIS CENT MILLE FRANCS (300 000 XPF) par comité pour un an.

**Article 2.:** Le conseil communautaire autorise le président de la CODIM à signer une convention relative aux attributions de subvention et à procéder au versement de la subvention sur présentation de devis du matériel d'investissement ou de fonctionnement général.


**Article 3.:** La dépense est imputable au budget de la CODIM, compte 6574 subventions, exercice 2019.


**Article 4.:** Chaque comité devront fournir à la CODIM le bilan financier retraçant l'utilisation de la subvention

**Article 5.:** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 6.:** Le Président et le trésorier payeur de TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Président  
  
Félix BARSINAS



<b>CONTRÔLE A POSTERIORI</b>	
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le:	<b>12 JUL. 2019</b>
Et publication ou notification du:	<b>12 JUL. 2019</b>
Le Président	